



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 99097

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la retraite mutualiste des anciens combattants. Le monde combattant souhaite que les efforts mis en oeuvre dans le cadre de la loi de finances pour 2003 relatives au relèvement du plafond de cette retraite mutualiste à 122,5 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI) soient poursuivis afin de le porter à 130 points. Dans la perspective du projet de budget pour 2007, il souhaite qu'il lui indique comment il est envisagé de prendre en compte les préoccupations des anciens combattants.

#### Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, à l'article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond majorable de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 205 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2005, soit une augmentation de 3,12 % par rapport à celle de 2004, qui prévoyait 199 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 8,8 MEUR dans le budget pour 2006, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99097

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juillet 2006, page 6927

**Réponse publiée le :** 8 août 2006, page 8332